

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1349

Artikel: Le fédéralisme donne espoir à la réforme fiscale écologique
Autor: Brutsch, Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le fédéralisme donne espoir :

Tarte à la crème ou signe annonciateur d'une profonde transformation?

Ce ne sont plus quelques milieux marginaux mais dorénavant les autorités elles-mêmes qui parlent de fiscalité écologique.

Un colloque organisé début juin par l'Université et le canton de Berne permet de faire le point.

LY AVAIT pas mal de sandales mais un seul short: si le public était largement motivé et acquis à la cause, il était aussi pragmatique et responsable. Quelque 250 personnes venues de toute la Suisse, principalement des administrations et des associations, relativement peu d'élus mais nombre de représentants de l'économie (consultants, entreprises actives dans le secteur écologique et grandes banques), ont été accueillies par la conseillère d'État Dori Schaer-Born, directrice des Travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne. Au menu: une synthèse des travaux en cours dans les Universités, au sein de l'administration fédérale et dans le canton de Berne, pionnier suisse dans ce domaine comme dans d'autres.

Incontournable écologie

À vrai dire, on ne discute plus tellement du principe mais des modalités. La cause est entendue: la fiscalité doit impérativement prendre en compte la dimension écologique. Parfaite illustration de l'approche popularisée par la notion de développement durable depuis le sommet de Rio, en 1992: les réflexions sur le caractère néfaste pour l'emploi d'une taxation ou de charges sociales reposant par trop sur le facteur travail ou le facteur capital (qui sont éminemment mobiles) rejoignent la préoccupation d'adapter l'instrument fiscal à la protection de l'environnement en taxant plutôt l'énergie, l'eau, le sol et les déchets. On parle ici de

double, voire de triple dividende: le premier, c'est l'amélioration de l'environnement; le deuxième, c'est l'amélioration de la compétitivité économique résultant d'une taxation plus incitative; et le troisième c'est l'amélioration pour l'emploi. Mais attention: une des études montre qu'il s'agit davantage d'objectifs à atteindre, à travers des modalités soigneusement étudiées, que d'un effet mécanique garantissant.

Des taxes sans recettes

La notion de réforme fiscale écologique recouvre trois niveaux: la mise en place de taxes spécifiques; l'adaptation d'impôts existants; la transformation du système fiscal.

La première approche est celle de la taxe sur le CO₂, de la taxe sur les sacs poubelles ou de la future taxe sur les agents énergétiques non renouvelables. On trouve dans ce groupe les taxes d'orientation, dont le modèle pur a cette caractéristique qu'il ne produit pas de recettes: il s'agit plutôt de remplacer ou de compléter une approche par interdiction ou obligation, – système qui a montré ses limites – en faisant jouer les mécanismes du marché. Ce modèle renchérit le coût des comportements à décourager, tout en laissant leur autonomie aux décideurs; le produit de ces taxes est redistribué de manière égale à toute la population (écobonus).

Plus traditionnelle, l'adaptation d'impôts existants consiste à prendre

Une organisation parfaite

UN PROGRAMME TENU à la minute près, et sans effort apparent. L'ensemble des exposés annoncés publiés d'emblée dans un livre de cent vingt-cinq pages remis aux participants à leur arrivée. Une version française intégrale également disponible sur place, sous la forme d'un cahier A4 de 90 pages. Une traduction simultanée des exposés et de la discussion... L'Université et le canton de Berne avaient mis les petits plats dans les grands.

L'étiquette confédérale a été respectée jusqu'à l'absurde: le professeur Hanspeter Kriesi, alémanique de l'Université de Genève, a, comme il se devait, prononcé toutes ses interventions en français, quand bien même seuls les francophones s'étaient munis des écouteurs pour la traduction simultanée, tous les autres intervenants étant clairement de langue allemande.

Le livre *Ökologische Steuerreform für die Schweiz* est publié aux éditions Rüegger, tél. 01/491 21 30, e-mail: rueggerverlag@gr-net.ch.

La version française *Réforme fiscale écologique* est disponible auprès du bureau OKA, tél + fax 031/333 48 53, e-mail: oka@bluewin.ch.

Le rapport du bureau Ecoplan sur les MUEK peut être commandé à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, tél. 031/633.31.63

La réforme fiscale écologique

en compte le critère écologique de la même manière que l'on a toujours pris en compte des considérations économiques et sociales. On peut par exemple transformer l'imposition des véhicules d'une taxe sur la cylindrée en une taxe sur le poids, qui reflète davantage la charge que le véhicule va représenter pour le réseau routier, l'air, le bruit ou la consommation énergétique.

Un débat tactique

La transformation du système fiscal est plus ambitieuse et vise à modifier l'assiette fiscale dans l'idée que cela sera meilleur pour l'environnement, l'économie et l'emploi. La Confédération s'y engage dans le cadre de sa stratégie de développement durable (Agenda 21), en vue du remplacement du régime financier actuel d'ici son ex-

piration en 2007. Comme pour les taxes d'orientation, on retrouve ici la préoccupation de substituer un système à un autre et non d'ajouter de nouvelles taxes ou de nouvelles recettes.

Le principal débat sous-jacent est largement tactique. Les puristes tiennent à dissocier la mise en place de taxes écologiques de toute augmentation du revenu fiscal, en remboursant scrupuleusement le produit des taxes d'orientation et en faisant correspondre des réductions des impôts traditionnels ou des charges sociales à la mise en place d'une taxation écologique, quitte dans un second temps à envisager l'augmentation des barèmes. Les financiers ne voient pas pourquoi ils se priveraient de l'argument écologique pour mieux faire passer des réformes procurant des recettes nouvelles cruellement nécessaires, taxant l'énergie pour fi-

nancer l'AVS, par exemple – avec le risque de perdre sur les deux tableaux. L'analyse du politologue tendait à montrer que, pour une fois, le réalisme politique paraît être du côté des puristes dans un régime de démocratie directe.

Plus spécifiquement, le canton de Berne a procédé à une étude d'ensemble des « instruments économiques pour la protection de l'environnement avec compensation des recettes perçues » (en allemand MUEK) à la portée des cantons. Une foule de taxes imaginatives (sur l'extraction de gravier, sur les places de parcs que les entreprises mettent à disposition du personnel et des visiteurs etc.), une évaluation des effets proposant les inévitables clauses de sauvegarde et des scénarios de restitution aux personnes physiques sont maintenant prêts pour la mise en œuvre, dans l'idée d'améliorer la compétitivité du canton de Berne par rapport aux autres. Ce volet fait lui aussi l'objet d'une publication disponible en allemand et en français.

Au total, une journée qui redonne quelque espoir dans la capacité de renouvellement et d'innovation du fédéralisme suisse. *fb*

SPORT

Et dire qu'au départ le football devait combattre l'alcoolisme

LE FOOTBALL ET L'ARGENT, une petite mise au point s'impose. L'argent n'a pas envahi ce sport récemment. Il lui est consubstantiel dès le début pour une raison qui tient à ses origines populaires. La diffusion initiale du football chez les ouvriers des Midlands britanniques a été le fait des pasteurs anglicans vers 1870, adeptes de l'hygiénisme, qui ont favorisé la pratique sportive dans le but explicite de lutter contre l'alcoolisme. Face à l'aristocratie anglaise, amatrice de rugby, de boxe et de chasse, les ministres du culte ont encouragé un sport peu à l'honneur dans les *high schools*, car jugé insuffisamment viril: le football.

Les espérances des Révérends sont dépassées

La *gentry* anglaise prône alors des valeurs de dilettante dont l'amateurisme sera issu. On ne fait pas commerce de ce qui vous passionne, qu'il s'agisse de collections de vases grecs ou de rugby. Dans les villes industrielles du centre de l'Angleterre, cette éthique ne correspond pas vraiment à la vie quotidienne! Et le succès du football dépasse les

espérances des Révérends. Au début, on joue des matchs paroisse contre paroisse, puis bientôt on crée des clubs, on essaie de rassembler les meilleurs éléments d'une ville pour qu'ils affrontent la cité voisine.

Cette activité devient difficile à concilier avec les horaires de l'usine. C'est ainsi que le premier championnat de football professionnel naîtra en 1880. Il réunira presque exclusivement des clubs issus des villes industrielles, de Birmingham à Liverpool, sera pendant longtemps très influencé par l'esprit anglican et considéré avec le plus parfait dédain par les classes dirigeantes anglaises. D'une certaine manière, dire aujourd'hui du football qu'il est pourri par l'argent revient à épouser le point de vue d'un *gentleman farmer* de la fin du 19^e siècle face au monde ouvrier...

À noter que, sur le continent, les prêtres catholiques prirent le relais des anglicans dans la diffusion du football. Aujourd'hui encore cette histoire est inscrite dans les statistiques: on pratique sensiblement plus le football dans les pays catholiques que dans les régions réformées! *fg*

Oubliés...

LE CHANT A JOUÉ un grand rôle au sein du mouvement ouvrier. Sur des airs connus, des paroles militantes étaient composées. Ainsi le *Drapeau rouge* que Paul Brousse, militant de la Commune de Paris, réfugié en Suisse, a écrit à Berne en 1877. C'était après la tentative sauvage de disperser un cortège ouvrier et de s'emparer du drapeau rouge. Chanté sur l'air des *Bords de la libre Sarine*, ce chant a eu diverses versions. Deux strophes sont régulièrement omises, qui se trouvent dans *Un siècle de chansons* publié en 1996 par le CIRA (av. de Beaumont 24, 1012 Lausanne):

« On crut qu'à Berne, en république,
Il pouvait passer fièrement
Mais par le sabre despotique
Il fut attaqué lâchement.

Ce drapeau que le vent balance
Devant un cortège ouvrier
C'est lui! Glorieux il s'avance
En triomphe dans Saint-Imier. » *cfp*